



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

**Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous**

Le Sépey, le 4 janvier 2010

PREAVIS N° 322/2010

Nombre de suppléants au Conseil communal pour la législature 2011-2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le Conseil d'Etat a fixé le calendrier électoral 2011-2012. Les scrutins pour l'élection des membres du Conseil communal, selon le système majoritaire à deux tours, auront lieu les 13 mars 2011 (1^{er} tour) et 3 avril 2011 (2^{ème} tour).

Il incombe à chaque commune de s'interroger sur les modifications éventuelles à apporter à ses autorités et à leur mode de désignation. Le délai impératif pour une décision par le conseil (susceptible de référendum dans les communes à conseil communal) est le 30 juin 2010.

2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de vous proposer d'augmenter le nombre de suppléants au Conseil communal.

L'article 86 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) prévoit que les suppléants à élire dans les communes à Conseil communal élu au système majoritaire sont au nombre d'au moins 7 dans les conseils de 25 à 45 membres, mais que le Conseil communal peut fixer un nombre supérieur de suppléants à élire et en décide au plus tard le 30 juin de l'année qui précède le renouvellement intégral des autorités communales.

Au vu de l'expérience acquise ces dernières années où les 7 suppléants élus n'ont pas été suffisants pour remplacer les conseillères et conseillers démissionnaires dans une législature, nous vous proposons que ce nombre soit porté à 11 suppléants.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- Vu** le préavis municipal no 322/2010 du 4 janvier 2010,
Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **de fixer le nombre de suppléant au Conseil communal à 11 (onze) pour la législature 2011-2016.**

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic		La Secrétaire
 Annie Oguey		 Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 janvier 2010

Déléguée municipale : Mme Annie Oguey, Syndic